



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 02

Convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : M. LLENSE Gérard

Procuration(s) :

M. CLOTTES Gilles donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme DEJARDIN Marie-Anne donne procuration à Monsieur LAFFORGUE Guy.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

055 /2023 - OBJET : BUDGET ANNEXE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°2 sur le budget annexe afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement. En effet, des mouvements sont à effectuer pour équilibrer les sections et ajuster les amortissements.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231130-0552023-BF
Date de télétransmission : 02/12/2023
Date de réception préfecture : 02/12/2023

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6061 Fournitures non stockables	2 000,01 €	1641 Emprunts	-19 000,00 €
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500,00 €	2313 Constructions	20 692,37 €
6066 Carburants	162,00 €		
6156 Maintenance	12 000,00 €		
627 Services bancaires et assimilés	1,05 €		
701249 Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	-11 768,00 €		
706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux	-7 437,00 €		
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 692,37 €		
6541 Créances admises en non-valeur	5 849,57 €		
66111 Intérêts réglés à l'échéance	-4 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	1 692,37 €
Recettes		Recettes	
		2803 Frais études, de recherche et de développement	-86 463,64 €
		2813 Constructions	44 540,71 €
		28156 Matériel spécifique d'exploitation	29 561,41 €
		28158 Autres	4 690,72 €
		2818 Autres immobilisations corporelles	9 363,17 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	1 692,37 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget annexe 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 1^{er} décembre 2023,

Le Maire
M. René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231130-0552023-BF
Date de télétransmission : 02/12/2023
Date de réception préfecture : 02/12/2023